

DEMANDE DE DEROGATION DANS UNE ECOLE PUBLIQUE ANDRESIENNE
Groupe Scolaire « Schuman » ou Ecole « Les Peupliers » (1)

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Ecole souhaitée :

RESPONSABLE LEGAL 1 OU 2 (1)	RESPONSABLE LEGAL 1 OU 2 (1)
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Patronyme :	Patronyme :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP : Ville :	CP : Ville :
Date d'arrivée dans la commune :	Date d'arrivée dans la commune :
☎ domicile :	☎ domicile :
portable :	portable :
professionnel :	professionnel :
mail :	mail :
Situation familiale :	Situation familiale :
Profession :	Profession :
Adresse de l'employeur :	Adresse de l'employeur :

Joindre copie du livret de famille (parents et enfants) + copie recto verso des cartes d'identité des 2 parents + justificatif de domicile de moins de 3 mois. En cas de divorce, joindre la copie du jugement

Renseignements concernant l'enfant :

Nom : **Prénom :**

Date et lieu de naissance :

Sexe : Masculin ou Féminin **Niveau Scolaire :**

En cas de changement d'école, coordonnées de l'établissement précédent :

Je soussigné M

M..... certifie(nt) l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Saint André le,

(signatures des parents obligatoires)

Le responsable légal 1 ou 2 (1)

Le responsable légal 1 ou 2 (1)

(1) Rayer la mention inutile

Motif de la demande de scolarisation hors de la commune de domicile

(Mettre une croix devant le motif invoqué)

- 1 L'enfant ne peut trouver de place dans l'école de sa commune
- 2 Les parents exercent tous deux une profession et il n'y a pas de service de garde ou de restauration d'école dans la commune de domicile
- 3 L'enfant à un frère ou une sœur scolarisée dans l'école ou le groupe scolaire (indiquer ci-dessous les noms et prénoms du (des) frère(s) et sœur(s))
.....
.....
- 4 Les parents travaillent tous deux, dont l'un dans la commune d'accueil - fournir un certificat de travail
- 5 L'enfant est gardé par une assistante maternelle dans la commune d'accueil - indiquer ci-dessous le nom et l'adresse de l'assistante maternelle -fournir une attestation
.....
.....
- 6 L'enfant est gardé dans la commune par des parents indiquer ci-dessous le nom et l'adresse des parents- joindre une attestation sur l'honneur accompagnée d'un justificatif de domicile
.....
.....
- 7 La famille a déménagé mais souhaite la continuité de la scolarisation de l'enfant dans le même groupe scolaire (préciser l'ancienne adresse)
.....
.....
- 8 Autres motifs à préciser :
.....
.....
.....

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Le Maire de la commune de : SAINT ANDRE

TRANSMET LE DOSSIER A LA COMMUNE DOMICILE

Motif :

L'adjoint délégué,

Date

Laurent GOVAERT

DECISION DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE DOMICILE

Le Maire de la commune de :

ACCEPTE LA SCOLARISATION DE L'ENFANT

Motif :

Avec effet financier au

.....

Sans effet financier

.....

Refuse la scolarisation sollicitée

Date